

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 6643 du 15 juin 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ1715393S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 12815 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630399S),

Décide:

Article 1^{er}

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juillet 2017 :

Paris Bruno	NIGEND : 122 549	NLS : 5 270 056
Monge Jean-Pierre	NIGEND : 120 236	NLS : 5 221 032
Antoine Jean-Christophe	NIGEND : 69 998	NLS : 5 282 705
Ruetsch Thierry	NIGEND : 126 341	NLS : 5 279 185

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 juin 2017.

*Le colonel, commandant
la gendarmerie des transports aériens,*
F. FORMELL